
PLAN ACADEMIQUE POUR LA LAÏCITE A L'ECOLE : ACCOMPAGNER LES PERSONNELS AU QUOTIDIEN

LUNDI 9 DECEMBRE 2019

Dans le quotidien des établissements comme dans la politique académique, la défense et la promotion des valeurs de la République et du principe de laïcité sont indispensables. L'académie de Versailles renforce l'accompagnement et la formation de ses personnels et rappelle l'importance d'un apprentissage concret de la laïcité par les élèves, à chaque étape de leur scolarité.

CE QU'IL FAUT RETENIR

>> Un plan de formation repensé

Afin de répondre aux attentes et aux besoins des équipes sur le terrain, les formations sur la laïcité à l'École seront repensées autour de deux axes : permettre à chacun de connaître les dernières évolutions juridiques, proposer des solutions concrètes adaptées à chaque situation.

>> Des personnels accompagnés au quotidien

L'équipe Valeurs de la République se tient quotidiennement à la disposition des personnels afin de les accompagner face à une situation d'atteinte à la laïcité. Elle propose une réponse systématique et se tient prête à intervenir sur place si nécessaire.

>> Une promotion de la laïcité jusque dans la classe

La notion de laïcité est intégrée dans les programmes scolaires d'enseignement moral et civique à chaque niveau de la scolarité. Elle peut être abordée sous la forme de projets : saynètes et affiches dans une école (Essonne), partenariat avec le Panthéon dans un collège (Val-d'Oise), débat de lycéens avec une personnalité autour de la laïcité et de la place des femmes (Hauts-de-Seine), arbre de la laïcité et chorale dans une école (Yvelines)...

Mieux former les personnels

Compte tenu de l'importance du respect des valeurs de la République et de la laïcité au sein de l'École, l'académie de Versailles a décidé de renforcer et de repenser la formation de ses personnels. Cette formation prend appui sur le [vadémécum du ministère](#) sur la laïcité à l'École. Elle vise à :

- **Faire connaître le cadre juridique** autour de la laïcité à l'École
- **Apporter des réponses concrètes** aux situations que les personnels peuvent rencontrer au quotidien.

Cette offre de formation renouvelée se construit en plusieurs étapes et s'adresse ainsi à l'ensemble des acteurs mobilisés sur ces sujets.

>> Étape 1 : informer les inspecteurs (Nov. 2019 – Fév. 2020)

Les inspecteurs de l'Éducation nationale (pour les écoles) et les inspecteurs du second degré (pour les collèges et les lycées) sont les premiers relais pour les équipes pédagogiques sur le terrain. L'objectif est de les **informer des dernières évolutions juridiques autour de la laïcité à l'école**, intégrées dans le vadémécum. Ils pourront ainsi mieux apporter aide et conseil aux équipes dans leur quotidien.

>> Étape 2 : renforcer l'équipe de formateurs « laïcité » (janv. – avril 2020)

Des formateurs « laïcité » seront recrutés pour le 1^{er} degré (écoles) ainsi que pour le 2nd degré (collèges et lycées) et intégreront l'équipe de formation existante. Ils seront spécifiquement formés par l'équipe académique Valeurs de la République afin de pouvoir intervenir auprès des personnels.

>> Étape 3 : former les équipes sur le terrain (rentrée scolaire 2020)

▪ Dans les écoles : une formation des directeurs

Un nouveau plan de formation va être mis en place pour le 1^{er} degré :

- À destination des directeurs d'école
- Adapté par département et par circonscription, selon les problématiques locales
- Sur la laïcité et la promotion des Valeurs de la République

▪ Dans les collèges et lycées : une formation des personnels d'enseignement et d'éducation et des chefs d'établissement

Un nouveau plan de formation va être mis en place pour le 2nd degré, à deux niveaux.

Pour les personnels dans les collèges et lycées :

- Des stages de 6h à inscription individuelle
- Des stages destinés aux équipes d'établissements (formations à initiatives locales - professeurs, CPE, assistant d'éducation...)
- Des apports théoriques
- Des mises en œuvre pratiques, en relation avec leur discipline d'enseignement pour les professeurs

Pour les chefs d'établissement :

- Un stage de 3h pour tous les nouveaux personnels
- Un stage de 3h en formation continue

>> Poursuivre les actions destinées aux nouveaux personnels

En parallèle de ce renforcement de la formation des personnels, l'académie poursuit ses actions de formation auprès des nouveaux personnels :

- **Formation complémentaire pour les directeurs d'école entrant en fonction** (vadémécum, procédures de signalement des faits...),
- **Formation spécifique au 1^{er} degré (écoles)**, de 3h ou 6h, pour les enseignants contractuels, professeurs stagiaires et professeurs néo-titulaires.
- **Formation spécifique au 2nd degré (collèges et lycées)**, en ligne (3h) et en présentiel (3h), pour les enseignants contractuels et personnels d'éducation stagiaires ayant une expérience du métier.
- **Formation liée à la discipline de recrutement** pour les personnels d'éducation stagiaires entrant dans le métier.

Accompagner les équipes au quotidien

>> Une équipe académique dédiée à l'accompagnement

L'équipe académique Valeurs de la République est **au service des écoles, des collèges et des lycées**. Elle a pour rôle de répondre aux demandes d'accompagnement des Écoles lorsqu'une atteinte au principe de laïcité est constatée.

Concrètement, l'équipe « Valeurs de la République » :

- **Reçoit et analyse quotidiennement** les signalements ;
- **Répond systématiquement** aux saisines des écoles et établissements ;
- **Est immédiatement disponible** pour se rendre sur place si la situation l'exige ;
- **Fait appel à l'équipe nationale** « Valeurs de la République » sur les situations les plus complexes.

L'équipe est également amenée à **proposer du conseil, de l'expertise juridique et de la formation** pour prévenir durablement les atteintes au principe de laïcité.

>> 65 atteintes au principe de laïcité signalées en 2018-2019

Pour l'académie de Versailles, soixante-cinq faits d'atteinte au principe de laïcité ont été signalés au titre de l'année 2018-2019. **Le port de signes ou de tenues et les contestations d'enseignement représentent plus de la moitié des faits constatés.** D'autres types de signalements ou demandes d'accompagnement sont également remontés : règles qui régissent les aumôneries, exercice d'un culte en internat, obligation de neutralité des parents quand ils participent à des activités assimilables à celles de l'enseignant...

Promouvoir la laïcité dans la classe

Le principe de laïcité est inscrit dans les programmes d'enseignement moral et civique (EMC) et enseigné à chaque étape de la scolarité, au moyen des outils propres à l'EMC : **observation et analyse de situations concrètes, discussion réglée, débats argumentés, travaux de groupe.**

La **charte de la laïcité à l'école**, affichée dans tous les établissements, est un support de travail indispensable. Des séances de cours sont consacrées à sa découverte et son appropriation.

Le principe de laïcité dans les programmes scolaires

- En CM1-CM2-6^e : « la laïcité comme liberté de croire ou de ne pas croire »
- En 5^e-4^e-3^e : enjeux de la laïcité (liberté de conscience et égalité des citoyens)
- En 1^e générale et technologique : pluralité des croyances et des expressions du religieux, laïcité et liberté de conscience
- En CAP : la liberté au cœur de la laïcité
- En terminale professionnelle : pluralisme des croyances et laïcité

Qui constitue l'équipe « Valeurs de la République » ?

L'équipe est coordonnée par deux inspectrices d'académie, placées auprès de la Rectrice. Sa composition est pluri-catégorielle :

- Inspecteurs du premier et du second degré,
- Conseillers techniques établissements et vie scolaire,
- Médecins et assistante sociale conseillères techniques de la Rectrice,
- Déléguée académique à la formation,
- Services juridiques,
- Représentante de l'INSPE,
- Référent égalité filles-garçons,
- Déléguée académique à la vie lycéenne.

Au-delà de ces objets d'enseignement, les enseignants ont à cœur de mener des projets qui promeuvent la laïcité et la font vivre concrètement pour leurs élèves.

>> Dans l'Essonne, saynètes et affiches à l'école autour de la charte de la laïcité

À l'école Jacques Brel d'Épinay-sous-Sénart, classée en réseau d'Éducation prioritaire (REP), une classe a travaillé autour de la charte de la laïcité à l'école. Les élèves ont travaillé sur des petites saynètes théâtrales présentant quelques articles de la charte. Ils ont également réalisé des affiches à destination des autres élèves de l'école.

>> Dans le Val-d'Oise, des ateliers au Panthéon pour aborder la laïcité au collège

Au collège Jean-Moulin d'Arnouville, chaque année depuis 2016, des délégués des classes de 4^e et 3^e participent à des visites-ateliers au Panthéon afin de préparer des animations à destination de toutes les classes du collège pour la Journée nationale de la laïcité. Cette année, les élèves ont réalisé un support d'animation numérique, un padlet présentant des symboles de la République au collège et au Panthéon et des personnalités panthéonisées.

>> Dans les Hauts-de-Seine, un débat au lycée autour de la laïcité et de la place des femmes

Au lycée Auguste-Renoir d'Asnières (Hauts-de-Seine), les élèves des classes de terminale générale et technologique rencontrent chaque année des personnalités pour débattre d'un thème autour de la laïcité. Cette année, en collaboration avec l'association « Les voix de la paix », ils vont réfléchir à la place et au rôle des femmes dans les différentes convictions, et à la laïcité comme garante de l'égalité femmes-hommes.

>> Dans les Yvelines, arbre de la laïcité, chorale et débat philosophique à l'école

A l'école des Condamines de Versailles (Yvelines), de nombreux projets sont menés autour de la laïcité : création d'un arbre de la laïcité par les élèves (chacun choisissant un mot important à accrocher sur l'arbre), chorale avec les élèves de CM2 autour de chants sur l'acceptation des différences, organisation d'un débat philosophique sur le thème « croire ou savoir », réalisation d'une carte mentale à partir de la charte de la laïcité...